

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 26 juillet 2016**CP2016\_07\_4  
id. 2728

*L'an deux mille seize le vingt six juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**NETTOYAGE DES LOCAUX, DU MOBILIER ET  
DES ABORDS DES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX  
LOT N°1 – ARCHIVES DÉPARTEMENTALES  
SOCIÉTÉ GIMN'S  
AVENANT N° 1**

Un marché de nettoyage des locaux des Archives Départementales a été conclu avec Société GIMN'S, 31 Rue du Moulin – 31320 – CASTANET TOLOSAN pour un montant annuel de 11 657,76 € HT soit 13 989,31 € TTC.

La vétusté des locaux des Archives Départementales ainsi que la grande surface de rayonnages, font que les prestations de ménage actuelles en suffisent pas au bon entretien du bâtiment.

Les mouvements fréquents des fonds et des documents favorisent le déplacement de la poussière, ce qui cause des désagrément dans les espaces de travail et l'accueil du public.

Il s'avère que les prestations de ménage pourraient être améliorées par une augmentation du volume horaire tant dans les espaces publics que dans les magasins d'archives.

Le présent avenant n° 1 a été examiné par la Commission d'Appel d'offres du 9 juin 2016, il a pour objet d'augmenter le montant du marché de la manière suivante :

<b>Montant initial du marché HT</b>	<b>11 657,76</b>
<b>Avenant n°1</b>	<b>2 808,00</b>
<b>Nouveau montant du marché HT après avenant n°1</b>	<b>14 465,76</b>

Cette augmentation représente 24,09 % du montant initial.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 9 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant n°1 au marché n° 344/13 concernant le nettoyage des locaux des Archives Départementales (lot n° 1), portant le marché initial à 14 465,76 € HT.
- Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant au nom du Département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC